

# RÈGLEMENT DE PARTICIPATION ACTIVATION DU CASHBACK HERBES & EPICES DE SANTA MARIA

## Article 1 – Général

---

- 1.1. Le présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement ») contient les conditions de participation à l'Action " ACTIVATION DU CASHBACK ", organisé par : Santa Maria  
  
Paulig Benelux BV, met maatschappelijke zetel te Sallandhaven 2, 3433 PS in Nieuwegein, numéro de TVA/BCE NL805927700B01 et joignable par e-mail à l'adresse suivante manoe.vanklink@paulig.com (ci-après dénommé : "Santa Maria").
  - 1.2. Ce règlement d'activation du cashback peut toujours être consulté sur le site web [www.Santamariaspices.be](http://www.Santamariaspices.be).  
  
L'ACTIVATION DU CASHBACK Santa Maria spices se déroule dans le pays participant, la Belgique, et n'est valable que chez Delhaize, Spar et Alvo.
  - 1.3. En participant à l'Action, vous acceptez sans réserve le contenu du présent Règlement ACTIVATION DU CASHBACK ainsi que toute décision prise par Santa Maria dans le cadre de l'Action.
  - 1.4. L'Action court du 06-05-2024 jusqu'au 02-06-2024 (ci-après : « Durée»).
- Achat entre le 06/05/2024 et le 31/05/2024.
- Participation entre le 06/05/2024 et le 02/06/2024.

## Article 2 – Participants et conditions de participation

---

- 2.1. La participation est réservée aux personnes ayant au moins 18 ans au moment de l'inscription et étant domicilié au territoire de l'Action durant toute la Durée de l'Action ACTIVATION DU CASHBACK.
- 2.2. Les personnes suivantes sont exclues de participation :
  - Les membres du personnel de Santa Maria directement impliqué dans la conception, le développement, l'organisation, l'administration et/ou l'Action de l'Action ;
  - Mineurs ;
  - Les employés des entreprises partenaires qui participent directement ou indirectement à la conception, au développement, à l'organisation, à l'administration et/ou à l'Action de l'Action ;
  - Les parents et/ou proches des employés susmentionnés.
  - Toutes les personnes domiciliées à la même adresse que les personnes précitées.
- 2.3. Les participants qui ne respecteraient pas les règles contenues dans le présent Règlement seront immédiatement et automatiquement exclus de la participation sans avertissement préalable.

## Article 3 – Responsabilité

---

- 3.1. Santa Maria n'est pas responsable des dommages directs ou indirects survenus dans le cadre de la participation à l'Action, de quelque nature qu'ils soient et quelle qu'en soit la cause, l'origine ou les conséquences, même s'il a été avisé du risque de tels dommages, y compris les dommages causés à titre résultant d'une interruption ou d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'ordinateur d'un Participant ou d'une personne physique ou morale impliquée dans l'organisation de l'Action ou de tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, ordinateurs ou serveurs, fournisseurs

[Type here]

d'accès Internet, systèmes informatiques ou programmes informatiques ; l'utilisation du Site Internet de l'Action, incluant toutes anomalies ou virus qui pourraient infecter et/ou endommager l'équipement informatique ou tout autre bien du Participant.

- 3.2. Si l'Action venait à être résiliée du fait du comportement de l'un des Participants, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour le préjudice subi.
- 3.3. Sauf faute lourde ou intentionnelle, ni l'Organisateur, ni son personnel, ni aucun tiers auquel il aurait fait appel pour l'organisation de l'Action, ne pourront être tenus responsables de tout dommage de quelque nature que ce soit pouvant survenir du fait de participation à ou de l'organisation de l'Action. La responsabilité des parties mentionnées dans ce paragraphe ne peut en aucun cas être augmentée à la suite de toute modification, suspension ou résiliation de l'Action, comme indiqué dans le paragraphe précédent.

#### Article 4 – Confidentialité

---

- 4.1 Lors de votre inscription et de votre participation à l'Action, vous fournissez à Santa Maria des données personnelles. Les coordonnées des Participants qui s'inscrivent seront reprises dans le dossier de Santa Maria.
- 4.2 Santa Maria traite ces données personnelles en toutes circonstances dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après : « RGPD ») ainsi que du Livre XII du Code de Droit Économique relatif au commerce électronique.

Le responsable du traitement de vos données personnelles est l'Organisateur, [Paulig Benelux BV, Sallandhaven 2, 3334 PS à Nieuwegein, NL805927700B01].

Les données personnelles auxquelles il est fait référence incluent (nom, prénom, e-mail et le numéro de compte bancaire) du Participant.

- 4.3 Vos données seront collectées dans le seul but d'assurer le bon déroulement de l'Action, notamment la possibilité de vous recontacter au sujet de votre participation afin, selon la situation, de calculer efficacement les Cashbacks pouvant être remis.
- 4.4. Santa Maria n'utilisera vos données à des fins de marketing direct que si vous y avez consenti en cochant la case appropriée dans le formulaire d'inscription. Dans ce cas, vous pouvez recevoir des newsletters et autres communications commerciales de Santa Maria à l'adresse e-mail indiquée. Vous pouvez à tout moment vous opposer à une telle utilisation de vos données personnelles et/ou retirer cette autorisation en envoyant un e-mail à l'adresse indiquée dans la newsletter.
- 4.5. Si les conditions applicables sont remplies, vous disposez d'un droit d'accès et de copie de vos données personnelles. Vous avez le droit de demander la modification et la rectification ou la suppression de vos données, de retirer votre consentement, de vous opposer à un traitement ultérieur et d'être oublié. Ce droit peut être exercé par [une lettre] à adresser à Santa Maria [Sallandhaven 2, 3334 PS à Nieuwegein]. Si vous demandez la suppression de tout ou partie de vos données avant la fin de l'action, afin que Santa Maria ne puisse plus vous contacter, votre participation pourra être déclarée nulle et vous pourrez perdre tout droit à un quelconque Cashback.

#### Article 5 – Conflits

---

- 5.1 Aucune correspondance ne sera échangée à propos de cette Action.

#### Article 6 – Réseaux sociaux (le cas échéant)

---

- 6.1 l'Action est réalisée via la plateforme du réseau social [Santa Maria Instagram]. Cependant, l'opérateur de ce réseau social n'est pas associé à l'Action et ne la parrainera, n'approuvera, ne gèrera ni ne la mettra en œuvre. L'exploitant du réseau social ne pourra donc être tenu pour responsable en cas de problème ou de réclamation.

- 6.2 Les participants à l'Action fournissent toujours leurs données personnelles et toute autre information à l'Organisateur et non à l'opérateur du réseau social.
- 6.3 Les participants à l'Action s'engagent à respecter à tout moment toutes les règles applicables du réseau social (et toutes les lois applicables).

#### **Article 7 – Disqualification, suspension ou annulation**

---

- 7.1. Tout manquement au présent Règlement ou toute fraude entraînera la disqualification du Participant. Santa Maria pourra disqualifier un Participant en cas de suspicion claire et raisonnablement fondée d'infraction au présent Règlement.

Les Participants disqualifiés seront immédiatement et définitivement exclus de la participation à l'Action. Dans tous ces cas, les décisions de Santa Maria seront définitives et sans appel.

- 7.2 Santa Maria se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler l'Action pour toute raison indépendante de sa volonté ou en cas de force majeure rendant impossible la poursuite de l'Action conformément au présent Règlement, a fortiori en cas de dysfonctionnement d'Internet ou de tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs ou aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux systèmes informatiques ou aux programmes informatiques.
- 7.3 En outre, Santa Maria se réserve le droit d'écourter, de suspendre ou de prolonger l'Action ou de modifier les conditions de participation, les prix ou toute autre modalité de celle-ci à tout moment et à sa seule discrétion et discrétion, même en dehors de toute situation de force majeure et sans les Participants obtenant à ce titre tout droit de recours contre Santa Maria.

#### **Article 10 – Le cashback**

---

- 8.1. Cette Action est disponible pour tout participant qui s'inscrit pendant la Durée de l'Action et qui achète en Belgique l'un des produits suivants :

American Style Cajun et Korean BBQ spices

Achat entre le 06/05/2024 et le 31/05/2024.

Participation entre le 06/05/2024 et le 02/06/2024.

- 8.2. Lors de l'achat d'un produit listé ci-dessus, le Participant a droit aux remboursements suivants :  
100% cashback
- 8.3. L'Action est limitée à que les obligations d'achat, l'inscription en ligne ou en magasin, la preuve d'achat, le mode de demande de remboursement.
- 8.4. L'Action n'est pas cumulable avec d'autres promotions sur les mêmes produits au cours de la même période. Les frais liés à la participation à l'Action (connexion internet, etc....) sont intégralement à la charge du Participant.
- 8.5. Les demandes de remboursement sont traitées dans un délai d'environ 30 jours suivant la réception de la demande. Le remboursement s'effectue par virement bancaire.